

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 12 juillet 2022**

**N° 2022/056 - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE, LE REMPLACEMENT SSI ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ PMR DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN À VENT**

Le 12 juillet 2022 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 24, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 6 juillet 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Annie PELLET-SCHIFFRINE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Etaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS, Mme Annie BOUDEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, Mme Oriane LOUAIL, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Christine COURTOIS, pouvoir à Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE  
Mme Laurence GRANDJEAN, pouvoir à M. Yahne BECKET MOUCKOLAS  
M. Jean-Louis POUJOL, pouvoir à M. Jacques DRIESCH  
Mme Sophie LE MONNIER, pouvoir à M. Didier STHOREZ  
M. Didier TREMOUREUX, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD  
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Marie-Christine DIRRINGER  
Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS  
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à Mme Oriane LOUAIL  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ...:	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>24</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>9</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.5
Numéro : 094-219400199-20220712- lmc19886-DE-1-1
Date réception : 15 juillet 2022

**OBJET : DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE, LE REMPLACEMENT SSI ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ PMR DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN À VENT**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

**VU** le marché de performance énergétique pour la rénovation du groupe scolaire Moulin à Vent et du gymnase, notifié au groupement GUINIER le 03 novembre 2021, pour un montant de 10 595 090 € HT,

**CONSIDERANT** que le contrat d'aménagement régional de la Région Ile-de-France a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

- La rénovation thermique et la réhabilitation au titre de la sécurité et de l'accessibilité PMR du groupe scolaire Moulin à Vent et du périscolaire pour 4 225 962 € HT,
- La rénovation thermique et la réhabilitation au titre de la sécurité et de l'accessibilité PMR de la restauration scolaire pour 870 602 € HT,

Le montant total des travaux s'élève à 5 096 564 € HT.

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune de Chennevières-sur-Marne de conclure un contrat d'aménagement régional avec la Région Ile-de-France afin de solliciter les subventions suivantes pour la réhabilitation des équipements :

- Groupe scolaire Moulin à Vent et périscolaire, une demande de subvention de 700 000 €
- Restauration scolaire Moulin à Vent, une demande de subvention de 300 000 €

**VU** le budget communal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ,**

**33 VOIX POUR**

**ARTICLE 1 :** Approuve le programme d'opérations Moulin à Vent et décide de programmer la rénovation thermique et la réhabilitation au titre de la sécurité et de l'accessibilité PMR du groupe scolaire Moulin à Vent, du périscolaire et de la restauration scolaire pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé

**ARTICLE 2 :** S'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale du montant total du contrat,
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission permanente du Conseil régional,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer le logo type dans toute action de communication

**ARTICLE 3** : Sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional :

- 700 000 € pour l'opération de la rénovation thermique et la réhabilitation au titre de la sécurité et de l'accessibilité PMR du groupe scolaire Moulin à Vent et du périscolaire
- 300 000 € pour l'opération la rénovation thermique et la réhabilitation au titre de la sécurité et de l'accessibilité PMR de la restauration scolaire pour 870 602 € HT.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 15 juillet 2022 et de l'affichage le 20 juillet 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.

**ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL**  
**CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE CHENNEVIERES (94)**

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2022	2023	2024	Taux %	Montant en €
Rénovation thermique et réhabilitation du groupe scolaire Moulin à vent : école maternelle, élémentaire et périscolaire	4 225 962,00	1 400 000,00	700 000,00	700 000,00		50%	700 000,00
Rénovation thermique et réhabilitation du groupe scolaire Moulin à vent : restaurant scolaire	870 602,00	600 000,00		150 000,00	150 000,00	50%	300 000,00
TOTAL	5 096 564,00	2 000 000,00	700 000,00	850 000,00	150 000,00		
Dotation prévisonnelle maximum région			350 000,00	425 000,00	75 000,00		1 000 000,00